

# **ASSOCIATION SUR LES BANCS DE L'ECOLE**

Siège Social : 12 bis rue Léon Delhomme  
75015 PARIS

## **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

### **SEC BURETTE**

9 rue Malatiré – 76012 ROUEN CÉDEX 1  
Société A Responsabilité Limitée d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes  
Capital de 962.504 € – RCS ROUEN 710.501.149 – SIRET 710.501.149.00029

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

---

Aux Membres de l'ASSOCIATION SUR LES BANCS DE L'ECOLE,

### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION SUR LES BANCS DE L'ECOLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### FONDEMENT DE L'OPINION

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

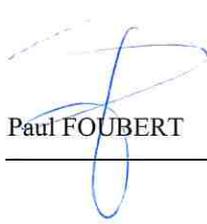
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Fait à Rouen, le 20 mai 2024*

Le Commissaire aux Comptes

**SEC BURETTE**

---



Paul FOUBERT

---

**Bilan**

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
<i>Immobilisations incorporelles</i>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires	20 695	8 320	12 375	15 503	- 3 128
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
<i>Immobilisations corporelles</i>					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 896	1 896			
Autres immobilisations corporelles	207 516	96 603	110 913	163 359	- 52 446
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
<i>Immobilisations financières</i>					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	22 921		22 921	22 921	
<b>TOTAL (I)</b>	<b>253 029</b>	<b>106 819</b>	<b>146 210</b>	<b>201 783</b>	<b>- 55 573</b>
<i>Actif circulant</i>					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	12 865		12 865	2 576	10 289
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	314		314	46 700	- 46 386
Valeurs mobilières de placement	15 390		15 390	15 390	
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	385 445		385 445	166 451	218 994
Charges constatées d'avance	3 265		3 265	22 070	- 18 805
<b>TOTAL (II)</b>	<b>417 280</b>		<b>417 280</b>	<b>253 187</b>	<b>164 093</b>
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>670 308</b>	<b>106 819</b>	<b>563 489</b>	<b>454 970</b>	<b>108 519</b>

## Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
<b>Fonds propres</b>			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau	356 202	341 894	14 308
Excédent ou déficit de l'exercice	38 170	14 308	23 862
Situation nette (sous total)	394 373	356 202	38 171
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>394 373</b>	<b>356 202</b>	<b>38 171</b>
<b>Fonds reportés et dédiés</b>			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	110 000		110 000
<b>TOTAL (II)</b>	<b>110 000</b>		<b>110 000</b>
<b>Provisions</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
<b>TOTAL (III)</b>			
<b>Dettes</b>			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 948	38 626	- 5 678
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	26 094	19 282	6 812
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	74	160	- 86
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance		40 700	- 40 700
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>59 117</b>	<b>98 768</b>	<b>- 39 651</b>
Ecart de conversion passif (V)			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>563 489</b>	<b>454 970</b>	<b>108 519</b>
<b>Engagements reçus</b>			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			

Association sur les bancs de l'école

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2023</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2022</b> (12 mois)	<b>Variation</b>
<i>Engagements donnés</i>			

## Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
<b>Produits d'exploitation</b>				
Cotisations	12 730	10 120	2 610	25,79
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	206 984	164 256	42 728	26,01
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	133 134	142 290	- 9 156	-6,43
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation comptable				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels	290 155	31 622	258 533	817,57
. Mécénats	268 429	210 334	58 095	27,62
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	9 724	1 906	7 818	410,18
Utilisations des fonds dédiés		17 695	- 17 695	-100
Autres produits	1 311	180	1 131	628,33
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>922 467</b>	<b>578 403</b>	<b>344 064</b>	<b>59,49</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises	859	731	128	17,51
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	381 762	293 727	88 035	29,97
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	8 014	5 382	2 632	48,90
Salaires et traitements	233 723	178 622	55 101	30,85
Charges sociales	76 390	50 968	25 422	49,88
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	73 754	21 021	52 733	250,86
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés	110 000		110 000	N/S
Autres charges	2 012	655	1 357	207,18
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>886 514</b>	<b>551 106</b>	<b>335 408</b>	<b>60,86</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)</b>	<b>35 953</b>	<b>27 297</b>	<b>8 656</b>	<b>31,71</b>
<b>Produits financiers</b>				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	3 096	1 288	1 808	140,37
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
<b>Total des produits financiers (III)</b>	<b>3 096</b>	<b>1 288</b>	<b>1 808</b>	<b>140,37</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				

Association sur les bancs de l'école

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
<b>Total des charges financières (IV)</b>				
<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>3 096</b>	<b>1 288</b>	<b>1 808</b>	<b>140,37</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>39 049</b>	<b>28 585</b>	<b>10 464</b>	<b>36,61</b>
<i>Produits exceptionnels</i>				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels (V)</b>				
<i>Charges exceptionnelles</i>				
Sur opérations de gestion	600	13 968	- 13 368	-95,70
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (VI)</b>	<b>600</b>	<b>13 968</b>	<b>- 13 368</b>	<b>-95,70</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>-600</b>	<b>-13 968</b>	<b>13 368</b>	<b>95,70</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	279	309	- 30	-9,71
Total des produits (I + III + IV)	925 563	579 692	345 871	59,66
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	887 393	565 384	322 009	56,95
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>38 170</b>	<b>14 308</b>	<b>23 862</b>	<b>166,77</b>
<i>Evaluation des contributions volontaires en nature</i>				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
<b>Total</b>	<b>35 000</b>	<b>31 890</b>	<b>8 110</b>	<b>25,43</b>
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
<b>Total</b>	<b>35 000</b>	<b>31 890</b>	<b>8 110</b>	<b>25,43</b>

## Annexe

### ***PREAMBULE***

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 563 489,16 euros et au compte de résultat de l'exercice dégagant un résultat de 38 170,34 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

### ***Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre :***

- ***Objet et activité :***

L'association dite « SUR LES BANCS DE L'ÉCOLE », créée en 2008, est une institution d'intérêt général à but non lucratif, de soutien aux familles d'enfants avec autisme et plus largement Troubles du Spectre Autistique (TSA).

« Sur les bancs de l'école » a pour but d'aider les familles à mettre en œuvre les conditions optimales de scolarisation de leur enfant en milieu ordinaire et de proposer des prises en charge permettant de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des enfants avec autisme. Pour cela, elle propose un lieu d'accueil dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, permettant aux familles d'avoir accès à des prises en charge auprès de thérapeutes libéraux spécialisés (psychologues, psychomotriciens, orthophonistes, ergothérapeute et art-thérapeute) ainsi qu'une aide administrative et une guidance pour les aider à organiser la scolarisation de leur enfant.

- ***Moyen mis en œuvre***

L'association soutient les enfants dans leur parcours scolaire, dans leurs démarches administratives et médicales, en offrant un lieu d'accueil, où est mis à leur disposition un réseau de professionnels libéraux, spécialistes de ces troubles. Ce dispositif complet : orthophonie, rééducation sensorielle, remédiation cognitive, habiletés sociales, troubles alimentaires...

L'association a créé une structure innovante et originale à destination des jeunes adolescents en rupture de vie scolaire, Autism Friendly Académie, véritable passerelle pré-professionnelle qui les forme dans des domaines comme l'informatique, la pâtisserie ou la comptabilité.

- ***Organisation***

La comptabilité analytique de l'association présente un caractère de continuité, de précision et de traçabilité :

- Continuité : l'imputation des emplois et ressources par Origine ou Destination (C.R.O.D.), et par missions ou rubriques du C.E.R., est établie lors de leur comptabilisation.
- Précision : la comptabilité comprend le classement des emplois de fonds par mission et par origine ou destination.
- Traçabilité : la traçabilité des imputations et répartitions éventuelles est assurée.

### ***FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE***

Nous n'avons identifié aucun fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

## SOMMAIRE

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

### COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Charges à payer et avoirs à établir

### ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Effectif moyen

## Règles et méthodes comptables

### REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements n°2018-06 et n°2020-08 de l'ANC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (hors changements de méthodes impliqués par les nouveaux règlements et présenté en début d'annexe),
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les dotations aux amortissements sont calculées suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Concessions et droits similaire :	L - 5 à 8 ans
- Matériel & outil. Industriels :	L - 3 ans
- Agencements, aménagements, installations diverses :	L - 2 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique :	L - 3 ans
- Mobilier :	L - 5 ans

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

### ***IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT***

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

### ***CREANCES ET DETTES***

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### ***PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES***

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement ANC N°2014-03 du 05/06/2014 modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 26/12/2016, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

### ***INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE***

Les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite n'ont pas été évaluées à la clôture de l'exercice compte tenu de leur caractère non significatif.

### **AUTRES INFORMATIONS**

- Imposition :

L'association n'exerce aucune activité susceptible d'être soumise aux impôts commerciaux. Cependant, l'association reste soumise à l'impôt sur les sociétés relatif aux produits financiers au taux de 24%.

- Fait générateur pour l'enregistrement des produits

Concernant les cotisations, le fait générateur de la reconnaissance en produits de la cotisation est constaté lors de son encaissement.

## Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	20 695		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 896		
Autres installations, agencements, aménagements	178 515		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	10 820		18 180
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>TOTAL</b>	<b>191 232</b>		<b>18 180</b>
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	22 921		
<b>TOTAL</b>	<b>22 921</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>234 848</b>		<b>18 180</b>

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Rév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles			20 695	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels			1 896	
Autres installations, agencements, aménagements			178 515	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			29 001	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL</b>			<b>209 412</b>	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			22 921	
<b>TOTAL</b>			<b>22 921</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>253 029</b>	

## Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	5 192	3 128		8 320
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 896			1 896
Installations générales, agencements divers	18 937	68 569		87 506
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	7 040	2 057		9 097
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL</b>	<b>27 873</b>	<b>70 626</b>		<b>98 499</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>33 065</b>	<b>73 754</b>		<b>106 819</b>

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	3 128				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers	68 569				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 057				
Emballages récupérables et divers					
<b>TOTAL</b>	<b>70 626</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>73 754</b>				

## Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	22 921		22 921
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	12 865	12 865	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	314	314	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	3 265	3 265	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>39 366</b>	<b>16 445</b>	<b>22 921</b>
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	32 948	32 948		
Personnel et comptes rattachés	1 907	1 907		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18 008	18 008		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices	279	279		
- T.V.A				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	5 901	5 901		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	74	74		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>59 117</b>	<b>59 117</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

## Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 002
Dettes fiscales et sociales	6 006
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :            )	
<b>TOTAL</b>	<b>12 008</b>

## Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	3 400
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
<b>TOTAL</b>	<b>3 400</b>

## Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	2	
Agents de maîtrise et techniciens	2	
Employés	2	
Ouvriers		
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	

## Détail des concours publics

Montant	Montant
Subvention du département	20 000
Subvention de fonctionnement de la Caisse d'allocations familiale	10 000
<b>TOTAL</b>	<b>30 000</b>

## Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus Avals et cautions ( <i>dont comptabilisé dans les comptes annuels : 22 921 €</i> ) Engagements en matière de pensions Autres engagements donnés :	22 921
<b>TOTAL</b>	<b>22 921</b>
Dont concernant : - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties Autres engagements reçus :	
<b>TOTAL</b>	
Dont concernant : - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	

# **ASSOCIATION SUR LES BANCS DE L'ECOLE**

Siège Social : 12 bis rue Léon Delhomme  
75015 PARIS

## **Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions règlementées**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

### **SEC BURETTE**

9 rue Malatiré – 76012 ROUEN CÉDEX 1  
Société A Responsabilité Limitée d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes  
Capital de 962.504 € – RCS ROUEN 710.501.149 – SIRET 710.501.149.00029

**Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées**

---

Aux Membres de l'ASSOCIATION SUR LES BANCS DE L'ECOLE,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

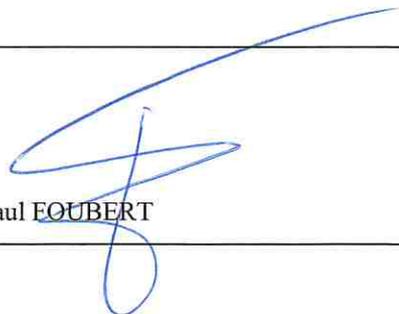
Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passé au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

*Fait à Rouen, le 20 mai 2024*

Le Commissaire aux Comptes

**SEC BURETTE**

---



---

Paul FOUBERT